

PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 2561-12

AVIS est par la présente donné que le règlement ci-après décrit a été adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 1^{er} août 2022. Ce règlement a été approuvé par la cheffe de la division planification urbaine du Service de l'urbanisme et de la mobilité en date du 15 août 2022, comme en fait foi le certificat de conformité du greffier adjoint délivré en date du 15 août 2022.

Règlement numéro 2561-12 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (R-2561-3) afin de ne pas assujettir à la procédure de PIIA, tout travail de peinture dans le cadre de la réalisation, la restauration ou l'entretien d'une murale conformément au Règlement numéro RCA22-19003 régissant l'art mural

Le présent règlement est entré en vigueur le 15 août 2022 et peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Montréal à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 15 août 2022.

M^e Viviana Iturriaga Espinoza
Secrétaire d'arrondissement substitut

PROMULGATION

BY-LAW NUMBER 2561-12

NOTICE is hereby given that the following by-law was adopted at the regular council sitting of the Borough of Lachine held on August 1, 2022. This by-law was approved by the cheffe de la division planification urbaine du Service de l'urbanisme et de la mobilité on August 15, 2022, as per the certificate of conformity issued by the assistant city clerk of the Ville de Montréal, on August 15, 2022.

Règlement numéro 2561-12 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (R-2561-3) afin de ne pas assujettir à la procédure de PIIA, tout travail de peinture dans le cadre de la réalisation, la restauration ou l'entretien d'une murale conformément au Règlement numéro RCA22-19003 régissant l'art mural

The by-law comes into force on August 15, 2022 and may be consulted by the Ville de Montréal website at the following address: <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this August 15, 2022.